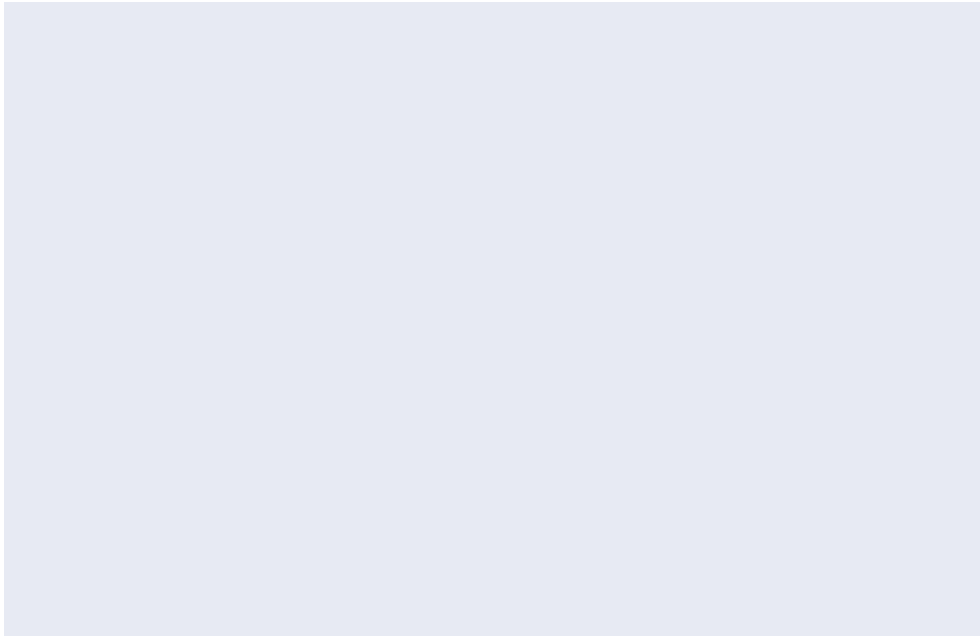


Les travailleurs migrants au Canada

“Racialisation”, genre et flexibilité

Par Ricardo Trumper,
Professeur associé au département de sociologie de l'université
de Colombie-Britannique, Okanagan
et Lloyd L. Wong,
Professeur associé au département de sociologie de l'université de Calgary



Mahamat Ayouba, 29 ans, est l'un des rares pêcheurs à utiliser la technique de “l'épervier”. Cette pêche n'est désormais possible que là où le lac est le plus profond, Tchad © Cédric Faimali/Argos/Picturetank

Depuis les années soixante, le Canada fait appel à des travailleurs migrants temporaires. Ceux-ci viennent pour une période précise après avoir signé un contrat d'embauche avec un employeur canadien. Ils n'ont pas le droit de faire venir leur famille et doivent obligatoirement repartir à la fin de leur contrat. Initialement réservé au secteur agricole, ce programme a ensuite été mis en œuvre dans le domaine du travail domestique. Des travailleurs hautement qualifiés (principalement dans le secteur des technologies de pointe) commencent également à être recrutés sur cette base.

Le gouvernement fédéral canadien, à travers son département Citoyenneté et immigration Canada (CIC), régule les mouvements de population en appliquant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. *“Sa mission est de bâtir un Canada plus fort en tirant profit au maximum des mouvements migratoires mondiaux.”*⁽¹⁾ Une des façons d'en “tirer le maximum de profit” est de laisser entrer les travailleurs sur une base temporaire. Ces travailleurs entrent au Canada sous les auspices du Programme des travailleurs étrangers temporaires (Temporary Foreign Worker Program, TFWP), anciennement connu sous le nom de Programme d'autorisation d'emploi des non-immigrés.

Quand la composante “travail” des migrations internationales est replacée dans le contexte de la politique économique mondiale, on peut distinguer quatre modes d'insertion : le travail libre des immigrés ; le travail non libre des immigrés ; le travail libre des migrants temporaires ; le travail non libre des migrants temporaires⁽²⁾. Certes, il y a des travailleurs temporaires au Canada, notamment ceux qui sont entrés dans le cadre de l'Aléna et qui sont libres – ou disons “plus libres” que d'autres –, mais cet article portera principalement sur les travailleurs migrants sous contrôle, ceux qui sont liés par le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Le terme de travail non libre désignera ici *“les relations de production dans lesquelles des contraintes politiques ou légales sont utilisées pour contraindre des individus à travailler pour d'autres”* ; il s'agit d'une main-d'œuvre qui *“n'a pas la possibilité de circuler sur le marché du travail”*⁽³⁾. Le programme pour les travailleurs étrangers temporaires prive ces travailleurs de liberté, imposant un système de rotation de la main-d'œuvre au sein duquel l'entrée au Canada est liée à un employeur, le travailleur devant quitter le pays dès la fin du contrat d'embauche⁽⁴⁾. Le degré de subordination, d'impuissance et d'exploitation lié à ce type d'emploi est très élevé par rapport aux travailleurs immigrés dits “libres”⁽⁵⁾. Cet article examinera la nature et l'étendue de ce programme et s'attachera plus particulièrement à montrer l'importance de l'origine ethnique et du sexe dans le processus d'insertion de ces travailleurs étrangers. On examinera la situation des travailleurs agricoles saisonniers, des travailleurs employés dans les activités d'aide à la personne – personnel domestique) – et des travailleurs hautement qualifiés employés dans les technologies de pointe.

Un marché du travail segmenté

D'un point de vue historique, de nombreuses formes de stratification ont organisé la main-d'œuvre et le marché du travail par le biais de processus tels que l'esclavage, le travail non rémunéré, le travail contractualisé et le travail saisonnier.

L'existence d'une segmentation du travail est attestée aux États-Unis depuis les années vingt⁽⁶⁾. Cette approche de la segmentation considère le marché du travail comme l'arbitre des emplois et des salaires pour certains "types" d'individus en fonction de caractéristiques telles que le genre, la "race" ou l'origine ethnique. La segmentation porte en outre sur des groupes ou des classes de travailleurs confrontés objectivement sur le marché du travail à des situations particulières qui restreignent effectivement leurs choix⁽⁷⁾. La théorie de la segmentation du travail s'est développée comme une critique de la théorie néoclassique du capital humain et de ses hypothèses relatives à un marché du travail totalement ouvert, compétitif et homogène. Les marchés du travail sont présentés au contraire comme stratifiés, avec une division fondamentale entre marchés primaire et secondaire, à laquelle s'ajoute pour le marché secondaire une stratification selon le genre, l'origine ethnique et l'âge en des groupes non compétitifs entre eux. Les théoriciens de la segmentation montrent que le premier segment accède à des emplois bien rémunérés et bénéficie de bonnes conditions de travail, de perspectives de mobilité et de la sécurité de l'emploi, le second segment étant au contraire peu rémunéré et travaillant dans de mauvaises conditions, avec des possibilités de mobilité réduites

Tableau 1 : Niveau de qualification des travailleurs migrants et des travailleurs temporaires, 2000

Labour Migration to Canada		
NOC - Skill Level	Travailleurs migrants*	70,751 (101 %)
0 - Managerial	3,910 (06 %)	
A - Professionnel	42,323 (60 %)	
B - qualifié	16,695 (24 %)	
C - Intermédiaire	6,620 (09 %)	
D - Elementaire	1,203 (02 %)	
Total		
A - niveau de qualification de 3^{ème} cycle		
B - niveau de qualification du 2^{ème} cycle et formation en apprentissage		
C - niveau du secondaire et de formation spécifique		

* Source : Citizenship and Immigration Canada (2003) *Immigrant Occupations: Recent Trends and Issues*, Table 2 : Immigrant Flow by NOC Skill Level Selected Years.

** Source: Citizenship and Immigration (2005) *2004 Foreign Worker Overview*, Table 2 – Foreign Worker Flows by Skill Level (1995 – 2004).

et un “turnover” important. Les principaux facteurs qui déterminent la segmentation du marché du travail sont des facteurs sociaux⁽⁸⁾, de telle sorte que les minorités ethniques et les femmes sont orientées de façon disproportionnée vers le second segment du marché du travail. La théorie de la segmentation du marché du travail peut être extrapolée au niveau international.

Une approche transnationale

Une autre approche consiste à conceptualiser les travailleurs migrants “non libres” comme une forme de transnationalisme, de transmigration. Les identités et les pratiques transnationales des travailleurs sont examinées ici notamment quant à leurs implications en matière de citoyenneté, de droits de l’homme et de justice sociale. Les travailleurs mexicains aux États-Unis ont fait l’objet de nombreux projets de recherche sur le transnationalisme⁽⁹⁾. Au Canada, la segmentation du transnationalisme en fonction du genre et de l’origine ne fait pas de doute, même si cet aspect du transnationalisme demeure peu étudié dans le contexte canadien, à l’exception du travail agricole saisonnier et du travail domestique. L’approche transnationale, du moins en surface, semble être plus descriptive qu’analytique. Si l’on considère en outre les notions de transnationalisme par le haut et de transnationalisme par le bas, l’analyse devient encore plus complexe. D’un côté, il est évident que l’existence de travailleurs migrants non libres est la conséquence directe d’un transnationalisme par le haut, lié au capital et à d’autres structures macroéconomiques. D’un autre côté, peut-on parler de transnationalisme par le bas pour les migrants non libres, en dépit de cette absence de liberté ? En d’autres termes, peut-on considérer leur engagement sur le marché du travail canadien comme une forme de résistance et de libération vis-à-vis de leurs conditions d’existence dans leur pays d’origine ?

En résumé, le capitalisme mondial favorise les régimes migratoires fournissant des travailleurs non libres dans de nombreuses parties du monde, et les travailleurs temporaires qui entrent au Canada sous les auspices du FTWP en sont un exemple. Ces travailleurs étrangers sont généralement destinés aux marchés du travail secondaires et ont des pratiques et des identités transnationales. On peut objecter que le capitalisme mondial ne crée pas à dessein des barrières basées sur l’origine et le genre, dans la mesure où les consommateurs et les capitalistes sont eux-mêmes des hommes et des femmes de toutes origines. Dans le passé cependant, l’exemple du colonialisme et de l’esclavage, avec leurs structures patriarcales, montre que l’origine ethnique et le genre demeurent déterminants en

matière de travail et d'emploi. L'origine ethnique et le genre sont des facteurs importants dans l'organisation sociale des travailleurs temporaires au Canada⁽¹⁰⁾. Cet article examine donc la détermination sexuelle et ethnique du travail des migrants temporaires en tant qu'aspect de leur participation à la main-d'œuvre canadienne rémunérée.

Des travailleurs agricoles temporaires antillais et mexicains

Malgré un besoin criant de travailleurs agricoles et le manque de résidents canadiens pour effectuer ces travaux, les travailleurs agricoles entrent dans le cadre d'arrangements des migrations temporaires qui satisfont les intérêts de l'industrie agroalimentaire, dont la demande de main-d'œuvre peu rémunérée et disciplinée ne peut être satisfaite que par une force de travail non mobile et privée de ses libertés. Le contrôle des déplacements des travailleurs mexicains, antillais ou guatémaltèques reflète bien la vision selon laquelle un grand nombre de travailleurs, pour la plupart non blancs, sont nécessaires pour effectuer certains

Tableau 2 : Permis de travail accordés pour les travailleurs domestiques par les 5 principaux pays émetteurs, 1995 et 2005

Permis de travail accordés 1995			Permis de travail accordés 2005		
Les 5 pays principaux	N	%	Les 5 pays principaux	N	%
1. Philippines	4,643	68.2	1. Philippines	19,654	85.9
2. Rép. slovaque	307	4.5	2. Inde	677	3.0
3. Grande Bretagne	250	3.7	3. Singapour	423	1.8
4. France	121	1.8	4. Taiwan	395	1.7
5. Rép. Tchèque	120	1.8	5. Arabie Saoudite	177	0.8
Total	5,441	80.0	Total	21,326	93.2
6. Autres pays	1,364	20.0	6. Autres pays	1,544	6.8
Total	6,805	100.0	Total	22,870	100.0

Source : Citizenship and Immigration (2006), Special Tabulations.

travaux, sans qu'ils aient pour autant le droit de s'installer de façon permanente et de se déplacer librement au Canada ; ils doivent donc être renvoyés chez eux à la fin de leur contrat de travail.

La recherche de personnes acceptant de travailler dans ces conditions s'est traduite par la résurgence des migrations temporaires. Le recrutement de travailleurs agricoles a commencé en 1966, lorsque des travailleurs antillais ont été recrutés en Ontario pour des travaux saisonniers dans les plantations de tabac, de légumes et de fruits, sous les auspices d'un accord entre les gouvernements jamaïcain et canadien : le Programme des travailleurs saisonniers des Antilles⁽¹¹⁾. Ces migrants étaient principalement des hommes venant sans leur famille, dans le cadre de contrats administrés par l'État et les liant à leur employeur pour toute la durée de leur séjour. Les premiers travailleurs saisonniers venaient de Jamaïque, mais des travailleurs d'autres îles, telles que Trinidad et Tobago, la République dominicaine, la Barbade, ont été embauchés les années suivantes. Les travailleurs devaient repartir à la fin de leur contrat, qui pouvait avoir une durée de six semaines à huit mois. Les familles devaient rester dans le pays d'origine, ce qui plaçait le coût de la reproduction de la force de travail à l'extérieur du Canada. Cela permettait en outre de faire comprendre à ces travailleurs la fragilité de leur position au Canada et de les forcer à rentrer chez eux.

Le gouvernement canadien fait en sorte qu'il soit bien clair qu'il s'agit d'un travail saisonnier.

Le programme a connu immédiatement un succès important. Comme l'ont montré Basok⁽¹²⁾ et Satzewich⁽¹³⁾, l'agriculture en Ontario n'aurait pas pu être rentable ces dernières décennies si elle n'avait pas bénéficié d'une main-d'œuvre stable, travailleuse, bon marché, disciplinée et non mobile. Le nombre de travailleurs a augmenté rapidement, passant de plus de 1 000 travailleurs, la première année du programme, à 5 000 – principalement des hommes de couleur –, en 1974. Cette même année, des hommes mexicains ont commencé à migrer vers le Canada pour travailler dans les exploitations agricoles, sous les auspices d'un accord signé entre le gouvernement mexicain et le gouvernement canadien, et leur nombre s'est fortement accru ; le nombre de travailleurs mexicains a finalement dépassé celui des travailleurs antillais, qui stagnait.

Bien que la plupart des travailleurs agricoles temporaires se rendent en Ontario, on en rencontre d'une côte à l'autre du Canada. Ce déplacement ethnique des Antilles au Mexique et, plus récemment, à l'Amérique centrale, met en évidence une vision fortement ethnicisée des travailleurs.

Une immigration agricole encadrée par l'État

Les entreprises qui réussissent le mieux à Leamington, capitale canadienne de la tomate, se sont parfaitement adaptées à l'utilisation de ces travailleurs. Une main-d'œuvre bon marché est essentielle pour être compétitif dans l'économie mondiale, mais comme le souligne Basok, la non-mobilité des travailleurs est également cruciale, car elle les oblige à accepter les conditions de travail qui leur sont offertes, quelles qu'elles soient. Du côté mexicain, le ministère des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Santé, du Travail et des Affaires sociales jouent un rôle déterminant. Leur pouvoir s'étend jusqu'au Canada. Le rôle du Consulat général du Mexique est de maintenir les Mexicains dans cette situation de subordination, même quand ils sont victimes des pires abus. Le gouvernement mexicain recherche des candidats et s'assure qu'ils sont suffisamment pauvres pour accepter n'importe quelles conditions de travail et qu'ils ont une famille qui dépendra de leur bon comportement au Canada ; il faut surtout qu'ils comprennent que leur famille devra rester au Mexique. Qui plus est, le gouvernement mexicain fait en sorte que les candidats à l'immigration dépensent une somme d'argent suffisamment importante pour qu'ils soient endettés et soient obligés de rester à leur travail pour rembourser leurs dettes⁽¹⁴⁾.

Les Centres des ressources humaines du Canada servent de lien entre les besoins des producteurs et le recrutement des travailleurs ; ils administrent les programmes avec le Mexique et les Antilles pour le compte du gouvernement. Le RHDSC (Programme des ressources humaines et du développement social du Canada ou HRSDC, Human Resources and Social Development Canada) centralise les demandes de main-d'œuvre et les évalue. Les employeurs sont enregistrés aux Farms (Foreign Agricultural Resource Management Services), une organisation créée en 1987 sur la base d'*une alliance stratégique entre le RHDSC et les représentants des employeurs*" et qui parachève l'alliance entre gouvernement et employeurs⁽¹⁵⁾.

Ces institutions encadrent les accords négociés entre le gouvernement canadien et les gouvernements des pays fournisseurs de main-d'œuvre. Les travailleurs reçoivent au moins le salaire minimum, ont un logement approuvé par le ministère canadien de la Santé, et bénéficient d'une couverture médicale (sauf en Colombie-Britannique) ; le transport de leur pays d'origine à leur lieu de travail est pris en charge, ainsi que le voyage de retour. Cependant, ces frais sont en partie remboursés à l'employeur. Les travailleurs sont non seulement soumis aux cotisations du régime de retraites canadien et de l'assurance chômage – dont ils ne bénéficient pas – mais aussi à plusieurs autres prélèvements – comme l'impôt sur le revenu. Ce formidable déploiement institutionnel garantit que les travailleurs

ne restent pas au Canada et qu'il s'agit bien d'emplois précaires et de contrats de courte durée. Les travailleurs qui reviennent – ce qui se produit fréquemment – doivent être réembauchés. En ce sens, la notion clé de “flexibilité” de la main-d'œuvre bénéficie du soutien direct de l'État – en tant que représentant d'une partie de la classe capitaliste. Le gouvernement canadien fait en sorte qu'il soit bien clair qu'il s'agit d'un travail saisonnier.

On notera que l'utilisation de travailleurs temporaires dans l'agriculture est une constante de la société canadienne depuis des décennies. Et tandis que le Canada passait d'un modèle fordiste, avec un État providence fort et des politiques protectionnistes, à un modèle néolibéral fermement ancré dans le système capitaliste mondial, le recours au travail temporaire est demeuré une caractéristique du secteur agricole.

Les travailleurs domestiques

Les mouvements de main-d'œuvre domestique non libre auxquels on assiste actuellement sont liés à une situation économique internationale dans laquelle des facteurs tels que les programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI dans les pays en voie de développement⁽¹⁶⁾ se conjuguent à une crise de la sphère domestique au Canada, du fait de la participation croissante des femmes à l'activité économique⁽¹⁷⁾. Aux Philippines, en particulier, le sous-développement et la pauvreté ont produit un noyau flexible de femmes, infirmières professionnelles pour une large part, qui viennent travailler comme domestiques chez des particuliers au Canada. Dans un premier temps, des années soixante au milieu des années quatre-vingt, les travailleurs domestiques sous contrôle venaient principalement des pays sous-développés des Caraïbes (Jamaïque, Barbade); au cours des années quatre-vingt, ils ont été remplacés par des Philippins. En 1992, le gouvernement canadien a remplacé le Programme concernant les employés de maison étrangers, mis en place en 1981, par l'actuel LCP – le Live-in Caregiver Program (Programme des aides familiaux résidents)⁽¹⁸⁾. Cette politique du gouvernement lie les migrations internationales aux positions idéologiques du Canada sur la famille et la maternité, pour produire une main-d'œuvre temporaire non libre constituée principalement de femmes de couleur. Ces dix dernières années, le nombre de travailleurs domestiques entrés dans le cadre du LCP a considérablement augmenté. De 6 805 permis délivrés en 1995, on est passé à 22 870 en 2005, soit trois fois plus. La baisse du taux de chômage au Canada au cours de cette même période, combinée à une progression de la main-d'œuvre et à un vieillissement de la population, a produit une forte demande de tra-

vailleurs domestiques, demande essentiellement pourvue par des travailleurs temporaires étrangers. Il est intéressant de noter qu'en 2005, quelque 1 100 hommes sont entrés au Canada au titre du LCP, et bien qu'ils ne représentent que 5 % du total, leur proportion est beaucoup plus élevée qu'en 1995⁽¹⁹⁾. On note également sur cette même période une concentration graduelle en ce qui concerne les pays

Dans le passé, l'importation de main-d'œuvre temporaire pour pallier les pénuries locales a occupé une place centrale dans l'immigration de travailleurs au Canada.

d'origine (*voir le tableau 9*). En 1995, les Philippines étaient le pays qui recevait le plus de permis de travail (68 %), et les cinq premiers pays représentaient à eux seuls 80 % de l'ensemble des permis de travail délivrés. En 2005, les Philippines représentaient 86 % des permis de travail accordés, tandis que les cinq premiers pays constituaient 93 % du total. Le phénomène des femmes philippines travaillant comme domestiques est un phéno-

mène mondial que l'on retrouve également à Hong Kong, Singapour, dans les villes européennes ou au Moyen-Orient. Au Canada, cette concentration de femmes philippines dans le cadre du LCP, ajoutée au fait qu'il n'y a plus aucun pays européen parmi les cinq premiers pays fournisseurs de main-d'œuvre, conduit à ce que la très grande majorité des travailleurs domestiques qui entrent dans le cadre du programme LCP soient des femmes de couleur. La "visibilité" de ces nourrices et aides à domicile a donc sensiblement augmenté ces dix dernières années et marque l'ethnisation des travaux domestiques⁽²⁰⁾.

Les travailleurs hautement qualifiés

Comme on l'a vu, les travailleurs immigrés permanents sont globalement plus qualifiés que les travailleurs temporaires entrés dans le cadre du TFWP (*tableau 1*). Ces dix dernières années, les travailleurs du secteur des technologies de pointe qui sont entrés au Canada comme immigrés permanents ont représenté le groupe le plus important de travailleurs migrants. Ainsi, entre 1996 et 2000, les métiers de programmeur et d'analyste programmeur ont été les deux activités les plus communément exercées par des immigrés qualifiés, venant pour la plupart de Chine, d'Inde ou du Pakistan⁽²¹⁾. Même après le déclin du secteur des technologies de pointe au début des années 2000, les programmeurs et les techniciens informatiques étaient toujours parmi les cinq groupes professionnels les plus représentés chez les travailleurs immigrés. Pourtant, en 1997, le gouvernement canadien

– en partenariat avec le Software Human Resource Council (SHRS) ou Conseil des ressources humaines du logiciel (CRHL) – s’est efforcé d’attirer également des travailleurs temporaires pour combler le déficit de main-d’œuvre dans le secteur des technologies de pointe, d’une importance capitale pour l’économie postfordiste. S’écartant radicalement des pratiques visant à ne faire venir que des célibataires pour les travaux agricoles ou domestiques, le gouvernement a favorisé des programmes accordant le droit aux travailleurs qualifiés de venir avec leur famille. En 2005, 17 795 travailleurs qualifiés dans les technologies de pointe sont entrés au Canada sous les auspices du FTWP, représentant près de 7,3 % de tous les travailleurs temporaires entrés au Canada⁽²²⁾ ; c’est pour les régions d’Asie et du Pacifique, des Amériques, puis d’Afrique et du Moyen-Orient que l’augmentation – en pourcentage – du nombre de travailleurs étrangers dans les technologies de pointe est la plus forte, même si, en nombre absolu, les chiffres restent faibles pour les Amériques, l’Afrique et le Moyen-Orient⁽²³⁾. En revanche, le nombre de travailleurs qualifiés en provenance d’Asie et du Pacifique a approché en 2005 les niveaux de ceux d’Europe et des États-Unis, dont la progression a été plus modeste. En effet, les États-Unis connaissent également une pénurie de main-d’œuvre qualifiée, et leurs programmes de recrutement vers la Chine et l’Inde, notamment avec le visa H1-B, viennent concurrencer les efforts canadiens.

Le visa H1-B aux États-Unis

Le visa H1-B accordé, aux États-Unis, aux travailleurs hautement qualifiés, est un sujet de controverse. Les pays qui ont le plus bénéficié de ce type de visa en 2003 étaient l’Inde (35 %), la Chine (9 %), les Philippines (5 %) et le Canada (5 %)⁽²⁴⁾. En 1998, le Congrès américain a subi d’importantes pressions de la part du secteur des technologies de pointe pour que les quotas de visas soient augmentés, compte tenu de la pénurie de main-d’œuvre. Selon l’opposition, il n’y avait pas de pénurie de main-d’œuvre et il s’agissait d’une stratégie de l’industrie pour faire baisser les salaires. Le Congrès américain a décidé de doubler les quotas de travailleurs (de 65 000 à 130 000⁽²⁵⁾) mais a également ordonné une enquête destinée à vérifier le bien-fondé des critiques de l’opposition. L’enquête a été conduite par le National Research Council⁽²⁶⁾ – dont les fonds proviennent de l’industrie – et a conclu que le maintien du visa H1-B était nécessaire, que la demande de main-d’œuvre était supérieure à l’offre et qu’il n’y avait aucune exploitation salariale. La publication du rapport du National Research Council a suscité de vives critiques de la part de l’opposition : selon elle, l’enquête avait été biaisée par l’industrie et avait ignoré des

études mettant en évidence l'exploitation salariale et les mauvaises conditions de travail des employés du secteur des technologies de pointe⁽²⁷⁾. La controverse s'est poursuivie ces dernières années ; John Miano⁽²⁸⁾ a récemment établi que les travailleurs H1-B avaient des salaires significativement inférieurs à ceux des Américains et que les différences (moyennes et médianes) étaient de l'ordre de 12 000 à 15 000 dollars par an. On tend donc vers un marché du travail divisé, où les travailleurs qualifiés étrangers, principalement des Asiatiques, sont moins payés, à travail égal, que leurs homologues américains.

La question est de savoir si le problème se pose dans les mêmes termes au Canada, à une moindre échelle. Comme on l'a vu, la proportion de travailleurs qualifiés d'Asie, du Pacifique, des Amériques, d'Afrique et du Moyen-Orient a considérablement augmenté ces dix dernières années par rapport aux Européens et aux Américains. Cependant, aucune recherche n'a été menée au Canada sur la main-d'œuvre nationale ou sur la division du marché du travail.

Et une autre question mérite d'être étudiée : peut-on placer les travailleurs de couleur du secteur des technologies de pointe dans le même groupe que les Mexicains, les Antillais et les Philippins, ou constituent-ils un groupe de travailleurs certes temporaires mais plus libres ?

Néolibéralisme et migrations temporaires

Le Canada a une longue histoire d'immigration ethnique, sociale et sexuée. Dans le passé, l'importation de main-d'œuvre temporaire pour pallier les pénuries locales a occupé une place centrale dans l'immigration de travailleurs au Canada. Cette situation est restée globalement inchangée. Ni le tournant postfordiste de l'économie canadienne ni l'assouplissement de catégories ouvertement racistes ou l'utilisation d'un système de points dit "méritocratique" qui ont accompagné le postfordisme n'ont modifié la situation. Au contraire, le système à points, visant à attirer des immigrés permanents hautement qualifiés pour répondre aux besoins de la société postindustrielle, a servi de barrière vis-à-vis des travailleurs agricoles et des nourrices, parmi d'autres travailleurs employés à des activités ne nécessitant pas un niveau de formation élevé. Le néolibéralisme canadien et mondial a contraint les capitalistes canadiens à être compétitifs sur le marché mondial. Un rejet de principe des subventions a forcé les producteurs agricoles à avoir recours à des travailleurs mexicains et antillais non mobiles et peu payés. Par ailleurs, avec le tournant néolibéral, de plus en plus de familles ont besoin de deux salaires pour vivre. Avec la fin du salaire unique gagné par les hommes, la reconstitution de la

force de travail est de plus en plus largement confiée à des femmes de couleur venant notamment des Philippines. De plus, la population vieillit et le gouvernement refuse de prendre en charge les personnes âgées ; des travailleurs domestiques sont donc importés pour s'occuper des personnes âgées. Ces éléments sont au cœur du dispositif qui, en 2005, a fait venir plus de 20 000 travailleurs domestiques et plus de 20 000 travailleurs agricoles. Les premiers ont une période de probation assez longue durant laquelle ils restent sous contrôle, tandis que les derniers ne peuvent pas séjourner plus de huit mois par an au Canada. Qui plus est, ces travailleurs doivent renoncer à de nombreux droits considérés comme acquis par les Canadiens, tels que le droit de vivre avec sa famille.

Cependant, d'autres catégories de travailleurs viennent également dans le cadre du FTWP. Certains n'ont pas besoin de permis de travail au Canada. C'est le cas des journalistes, des artistes, etc. Il y a également des informaticiens et des programmeurs, pour qui les règles ne s'appliquent pas de la même façon.

Les derniers groupes cités sont extrêmement mobiles et font partie d'une main-d'œuvre transnationale qui peut se déplacer sans difficultés dans le monde entier. Contrairement aux travailleurs de couleur sous contrôle, les professeurs américains et européens ont le droit de venir avec leur famille, d'envoyer leurs enfants à l'école canadienne et conservent la possibilité de changer de travail. On voit donc que seule une analyse précise de la situation de la main-d'œuvre étrangère au Canada permet de mettre en évidence la dichotomisation des marchés du travail, dans un contexte de mondialisation néolibérale. ■

Sigles utiles

- CIC : département Citoyenneté et immigration Canada du gouvernement canadien.
- Farms : Foreign Agricultural Resource Management Services.
- LCP : Live-in Caregiver Program (Programme des aides familiaux résidents).
- RHDSC : Programme des ressources humaines et du développement social du Canada (ou HRSDC, Human Resources and Social Development Canada).
- SHRC : Software Human Resource Council ou Conseil des ressources humaines du logiciel (CRHL).
- FTWP : Temporary Foreign Worker Program (Programme des travailleurs étrangers temporaires).

Notes

1. *Fact Sheet 19, The Live-in Caregiver Programme*, Citizenship and Immigration Canada, 2006, sur le site Citizenship and Immigration Canada, consulté le 18 février 2006 : <http://www.cic.gc.ca/english/research/irpa/fs%2Dcaregivers.html>.
2. Satzewich, Vic, "Rethinking post-1945 Migration to Canada : Towards a Political Economy of Labour Migration", *Cambridge Journal of Economics*, 28 (3), 1990, p. 330.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 329.

4. Wong, Lloyd L., "Canada's Guestworkers : Some Comparisons of Temporary Workers in Europe and North America", *International Migration Review*, 1984, p. 87.
5. Bolaria, Singh B. ; von Elling-Bolaria, Rosemary, "Immigrants, Migrants and Labour Market Opportunities", in Bolaria, Singh B. et von Elling-Bolaria, Rosemary, (dir.), *International Labour Migrations*, Delhi, Oxford University Press, 1997, p. 200.
6. Gordon, David ; Edwards, Richard ; Reich, Michael, *Segmented Work, Divided Workers*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.
7. Rumberger, Russel W. ; Carnoy, Martin, "Segmentation in the US Labour Market : its Effects on the Mobility and Earnings of Whites et Blacks", *Cambridge Journal of Economics*, 4, 1980, pp. 117-132.
8. Piore, Michael J., "Labour Market Segmentation : To What Paradigm Does it Belong ?", *American Economic Review*, 73, 1983, p. 252.
9. Pastor, Manuel ; Alva, Susan, "Guest Workers and the Transnationalism : Possibilities and Realities in an Age of Repression", *Social Justice*, 31 (1-2), 2004, pp. 92-112.
10. Sharma, Nandita, "Immigrant and Migrant Workers in Canada", *Canada Women Studies*, 21/22 (4/1), 2002, pp. 18-25.
11. Satzewich, Vic, "Rethinking post-1945 Migration to Canada : Towards a Political Economy of Labour Migration", *Racism and the Incorporation of Foreign Labour. Farm Labour Migration to Canada since 1945*, London, Routledge, 1991, p. 110.
12. Basok, Tanya, *Tortillas and Tomatoes : Transmigrant Mexican harvester in Canada*, Montréal-Kingston, MC Gill-Queens University Press, 2002.
13. Satzewich, Vic, *Ibid.*, 1991.
14. Basok, Tanya, "Mexican Seasonal Migration to Canada and Development : a Community-Based Comparison", *International Migration*, 41 (2), 2003, pp. 3-25.
15. Agricultural programs and services : Overview, HRSDC, 2006 ; voir le site du HRSDC consulté le 22 avril 2006 : www.hrsdc.gc.ca/en/on/epb/agri/overview.shtml.
16. Stasiulis, Daiva ; Bakan, Abigail, *Negotiating Citizenship : Migrant Women in Canada and the Global System*, New York, Palgrave Macmillan, 2003, chap. 3.
17. Arat-Koc, Sedef, "In the Privacy of our Own Home : Foreign Domestic Workers as Solution to the Crisis in the Domestic Sphere in Canada", *Studies in Political Economy*, 28, 1989, pp. 33-58.
18. Sous l'ancien programme, les travailleurs domestiques étaient réellement privés de toute liberté. Dans le cadre de l'actuel LCP ou Live-in Caregiver Program (en français, le Programme des aides familiaux résidents), les travailleurs sont toujours privés de liberté dans la mesure où ils doivent rester chez l'employeur mentionné sur leur permis de travail ; cependant, après avoir travaillé deux ans au Canada, ils sont autorisés à demander le statut de résident permanent, processus qui prend un an à un an et demi. Après cette période initiale d'environ trois ans, ils peuvent éventuellement passer d'un statut "temporaire" à un statut permanent et ne plus être contrôlés.
19. Sources CIC, département Citoyenneté et immigration Canada du gouvernement canadien, 2006.
20. Bakan, Abigail ; Stasiulis, Daiva, "Making the Match : Domestic Placement Agencies and the Racialization of Women's Household Work", *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, 20 (2), 1995.
21. *Immigrant Occupations : Recent Trends and Issues*, Citizenship and Immigration Canada, 2003, p. 4, sur le site Citizenship and Immigration Canada, consulté le 17 avril 2006 : <http://www.cic.gc.ca/english/research/papers/occupations/occupations%2Doc.html>.
22. Sources CIC, département Citoyenneté et immigration Canada du gouvernement canadien, 2006.
23. Sources CIC, département Citoyenneté et immigration Canada du gouvernement canadien, 2006.
24. Miano, John, *The Bottom of the Pay Scale*, Center for Immigration Studies, Washington DC, 2005.
25. Ce niveau a finalement triplé, passant à 195 000 entre 2001 et 2003, pour finalement revenir à 65 000, le niveau antérieur à celui de 1998, du fait de la crise du secteur au début des années 2000. Même à 65 000, l'opposition considère que le chiffre est trop élevé et qu'il a un effet négatif sur les salaires.
26. *Building a Workforce for the Information Economy*, National Research Council, National Academic Press, Washington DC, 2001.
27. Matloff, Norman, *A Missed Opportunity*, Center for Immigration Studies, Washington DC, 2001.
28. Miano, John, *op. cit.*, 2005.